



Flash Aiguillon

S.A.P.I.A.D.
Société Coopérative Apicole
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère
N° 224 – Décembre 2015 – 21ème année

Avec ce présent
Flash-Aiguillon,
vous recevez le
bulletin
d'adhésion à
l'Abeille
Dauphinoise –
Syndicat
d'apiculture de
l'Isère pour
l'année 2016 et un
appel à don pour
l'aménagement
de nos nouveaux
locaux à Poisat.
Répondez
rapidement pour
faciliter le travail
des bénévoles.

Coin du débutant

Travaux du mois

- L'hiver arrive à petits pas. Les températures nocturnes sont basses. Les abeilles se resserrent les unes contre les autres pour tenir la chaleur. Elles forment une grappe à cheval sur un ou plusieurs cadres selon leur nombre. Même s'il gèle au sein de la ruche, elles seront à 31°C au cœur de cette grappe.
Au rucher, il est maintenant fortement déconseillé d'ouvrir les corps de ruches. L'apiculteur limitera son rôle à observer l'activité sur les planches d'envol lors d'après-midis ensoleillés et peser régulièrement les différentes ruches afin de suivre la consommation des réserves. Il est important de se rappeler qu'aujourd'hui, elles consomment peu et qu'à partir de janvier, elles augmenteront leur consommation.
Toutes ces opérations se feront avec la plus grande douceur. Les chocs et les secousses pourraient entraîner des perturbations inutiles des colonies et une surconsommation de miel.
- Avec l'arrivée du froid, il sera possible d'entretenir l'environnement du rucher en :
 - fauchant les hautes herbes et les broussailles car ces dernières risquent d'entretenir un excès d'humidité qui sera préjudiciable aux colonies ;
 - supprimant les branches d'arbres trop proches car ces dernières risquent de frapper ou frotter sur les parois ou les toitures des ruches.En même temps, profitez-en pour entretenir ou refaire des supports de ruches. Il est agréable de venir à son rucher pendant la saison de production, sans repartir avec un mal de dos du fait de l'installation adéquate de ses ruches.
- Mais le principal travail hivernal se déroule dans son atelier. L'ensemble du matériel que nous n'utiliserons pas avant deux ou trois mois (abreuvoir, lève-cadres, nourrisseurs, ...) doivent être nettoyés et désinfectés. La désinfection des matériels est une nécessité pour se prémunir au mieux contre les maladies.
On détruit les vieux cadres, les caisses trop abîmées, les plateaux de sol en cours de pourriture. Mieux vaut du matériel neuf que des conteneurs de maladies. Les spores de loques survivent plusieurs dizaines d'années. La flamme du chalumeau est le désinfectant de choix.

Zone Industrielle Sud - 28, rue du Béal

38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Téléphone : 04.76.25.07.09 – Fax : 04.76.25.61.23

e-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com

site : www.abeille-dauphinoise.fr

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.A.P.I.A.D. vous accueillent les mercredis (de 14 à 19 heures).

Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable

Pour cela, il faut bien décaper la cire et la propolis pour enlever toutes ces masses susceptibles de

L'Abeille Dauphinoise

protéger les spores des maladies. En passant le chalumeau sur les différentes parties des ruches, des hausses, des couvercles cadres et des plateaux de sol (si en bois), la cire doit brûler, la propolis bouillir, le bois devenir pain roussi.

Pour nettoyer les matériels qui ne supportent pas le feu, l'eau de javel ou la javel pure sont très bien d'autant que la propolis se dissout dans la javel pure.

La vie des sections

Section du Nord-Isère

- La 21^{ème} fête du miel de Crachier a connu encore un franc succès marqué par une fréquentation soutenue tout au long de cette douce journée du 11 novembre.

- Tous les adhérents sont invités à participer l'assemblée annuelle de la section qui aura lieu le samedi 16 janvier prochain à la grande salle banalisée de Champaret à Bourgoin-Jallieu. Cette assemblée sera suivie d'un repas. Sur l'invitation à l'assemblée, jointe à ce présent Flash, sont indiquées les modalités d'inscription au repas.

- Le programme des activités pour l'année 2016 est en cours d'élaboration et plus particulièrement l'organisation et la planification des cours de formation. Les inscriptions aux stages (débutant et perfectionnement) sont ouvertes et seront finalisées le jour de l'assemblée annuelle de la section. Nous serons à votre écoute pour toutes les idées que vous pourriez nous proposer afin que nous puissions répondre, dans la mesure du possible, à vos souhaits.

- Celles et ceux qui souhaiteraient du matériel spécifique, sont priés de prendre l'attache de la coopérative (04.76.25.07.09) au plus tard le mercredi 14 janvier.

Section de Voiron

- Tous les adhérents sont invités à participer l'assemblée de section qui aura lieu le dimanche 10 janvier prochain au centre aéré de Chirens. Cette assemblée sera suivie d'un repas proposé par Jeanine et Jean-Michel Baer. Sur l'invitation à l'assemblée, jointe à ce présent Flash, sont indiquées les modalités d'inscription au repas.

- La S.C.A.P.I.A.D. sera présente pour faire de l'échange de cire. De même, celles et ceux qui souhaiteraient du matériel spécifique, sont priés de prendre l'attache de la coopérative (04.76.25.07.09) au plus tard le mercredi 6 janvier.

Bureau

- Le bureau a été réuni le jeudi 3 décembre dernier.
- Le bureau a été réorganisé pour une meilleure répartition des tâches des uns et des autres. Ont été élus :

- secrétaire-adjointe, Valérie GUERRE-GENTON, membre du bureau, en remplacement de José VERLEYN,

- trésorier-adjoint (fonction jusqu'à maintenant vacante), José VERLEYN.

Le bureau devra être étoffé lors de la prochaine assemblée générale puisqu'actuellement, le bureau est constitué seulement de 8 membres contre 10 membres prévus dans les statuts.

- Le bureau a validé la nécessité d'établir une convention avec la S.C.A.P.I.A.D. (qui l'a également validée lors son CA du 4 novembre dernier) pour la gestion de l'acquisition des parts sociales de la coopérative. Cette convention permettra une meilleure transparence.

- Sachant que la signature de l'acte d'achat est proche (le 16 novembre, le conseil municipal de POISAT a validé la vente à l'Abeille Dauphinoise et à la S.C.A.P.I.A.D.), le bureau s'est préoccupé de la gestion des premiers travaux à réaliser pour rendre ces nouveaux locaux fonctionnels vis-à-vis de nos activités syndicales mais également des activités de la coopérative.

S.C.A.P.I.A.D.

Jours d'ouvertures au jour le jour & Services

- Votre coopérative apicole, la S.C.A.P.I.A.D., ouvre maintenant ses locaux uniquement les mercredis (de 14 à 19 heures) selon le calendrier suivant :

- mois de décembre : le mercredi 23,

- mois de janvier : les mercredis 6, 13, 20 et 27.

- Si vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'au magasin de la coopérative, vous pouvez commander et récupérer votre commande auprès de nos dépositaires :

- Yves ORSALDO (04.76.67.96.72) - Voiron

- André MUET (04.74.93.08.74) – Nord-Isère,

- Eric PERRET (04.76.35.03.75) – Saint-Marcellin

- Frédéric CHAUD (06.08.85.93.34) pour les cantons de La Mure, Valbonnais et de Corps,

- Bernard EMEL (04.76.34.62.93) ou "Les pouces vertes" (04.76.34.33.87) pour les 3 cantons du Trièves.

Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant la fin de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.

Le comité de lecture «Flash-Aiguillon» est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère